



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Calvados

## **Pôle de Service pour les Enseignants du Premier degré public du Calvados**

Affaire suivie par :  
Hélène ETIENNE  
Martine BABIN  
Mélina BASSAQUE

Hérouville Saint Clair, le 26/03/2026,

L'inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'éducation nationale du Calvados

Tél. 02 31 45 96 53 / 95 61 / 95 24

Mél. [dsden14-mvt-intra@ac-normandie.fr](mailto:dsden14-mvt-intra@ac-normandie.fr)

à

DSDEN 14  
2, Place de l'Europe  
BP 90036  
14200 Hérouville-Saint-Clair Cedex

Mesdames les enseignantes et messieurs les  
enseignants du premier degré du Calvados  
S/c de mesdames les inspectrices et de messieurs  
les inspecteurs de l'éducation nationale en charge  
de circonscription

### **Objet : MOUVEMENT INTRA-DÉPARTEMENTAL 2026**

Références :

- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- [Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports parues au B.O. spécial n°5 du 31 octobre 2024](#) ;
- [Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels de l'académie de Normandie](#) et notamment son annexe 1.1 relative à l'organisation du mouvement intra-départemental du Calvados ;
- Note départementale du 2 mars 2026 relative aux affectations sur postes à profil - Rentrée 2026 ;

Je vous rappelle que les principes de l'organisation du mouvement intra-départemental des enseignants du premier degré sont présentés dans les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques citées en références. Celles-ci, ainsi que les notes relatives aux affectations sur postes à profil et aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, sont consultables sur l'espace professionnel académique, rubrique « Gestion des personnels » puis « Enseignants du public – 1<sup>er</sup> degré » > « Enseignants 1D - Calvados » > « Mouvement » > « Mouvement intra-départemental – Rentrée 2026 ».

La présente note a pour objet d'attirer votre attention sur les nouveautés du mouvement intra-départemental 2026, ses modalités pratiques d'organisation ainsi que son calendrier.

#### **1- Nouveautés du mouvement intra-départemental 2026**

J'attire votre attention sur les nouveautés suivantes :

- **Précision des modalités d'affectation sur un poste en ASH pour les candidats libres au CAPPEI** : affectation provisoire transformée en définitive en cas d'obtention du certificat, y compris à l'issue des résultats du mouvement (cf. page 3 de l'annexe 1.1) ;
- **Précision des modalités de recrutement des coordonnateurs des Pôles d'Appui à la Solidarité (PAS)** : recrutement via un mouvement inter-degrés ouvert aux personnels du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, avec examen des candidatures par un jury composé de l'IEN ASH, du co-pilote PAS, et d'un représentant de l'établissement médico-social porteur du PAS (cf. pages 3 et 4 de l'annexe 1.1) ;
- **Précision de la composition de la commission d'examen des candidatures au Pôle d'Appui pour une Inclusion Réussie (PAIR)**, cf. page 3 de l'annexe 1.1.

## **2- Modalités pratiques du mouvement intra-départemental 2026**

La Direction académique (PSEP) est à votre disposition du lundi au vendredi, sur les horaires d'ouverture au public de la DSDEN (8h30-12h / 13h30-17h30), aux coordonnées suivantes, pour vous accompagner dans votre démarche de mobilité : [dsden14-mvt-intra@ac-normandie.fr](mailto:dsden14-mvt-intra@ac-normandie.fr)

Hélène ETIENNE : 02.31.45.96.53 - Martine BABIN : 02.31.45.95.61 – Méлина BASSAQUE : 02.31.45.95.24

Des rendez-vous téléphoniques individualisés peuvent être organisés pour un conseil personnalisé, lorsqu'une expertise renforcée est nécessaire. Pour cela, vous pourrez adresser votre demande via l'annexe 1 ci-jointe, depuis votre messagerie académique, à l'adresse ci-dessus, entre le lundi 20 avril et le jeudi 30 avril 2026, en précisant votre situation ainsi que le ou les créneaux souhaités.

Pour des raisons d'organisation, les demandes devront être formulées un jour au moins avant la date souhaitée. Une réponse vous sera apportée sur l'adresse académique utilisée avec indication de la date, de l'heure et des modalités retenues.

**Une présentation des règles et procédures du mouvement intra-départemental**, à l'attention notamment des professeurs des écoles participant pour la première fois au mouvement et des enseignants devant obligatoirement y participer, sera organisée le **lundi 27 avril 2026 à 17h00**, en visio-conférence. Un lien d'accès sera publié ultérieurement via I-prof.

Les vœux doivent être saisis via la plateforme I-prof (accès via ARENA ou l'espace professionnel académique) via le menu « Services » puis « Accès Mobilité 1<sup>er</sup> degré » puis « phase intra-départementale ».

Un guide de saisie des vœux, une notice d'information sur les types de vœux ainsi que l'annexe 2 de la présente note sont à votre disposition sur l'espace professionnel académique pour vous accompagner dans votre démarche.

Les documents suivants sont également à votre disposition :

- la carte des zones géographiques pour la formulation des « vœux groupe » ;
- la carte des zones infra-départementales pour la formulation des « vœux groupe MOB » ;
- la carte des zones secteurs d'ajustement des titulaires de secteur ;
- la liste des communes avec écoles ;
- la liste des RPI dispersés et multi-sites ;
- les horaires des écoles ;
- la liste des établissements spécialisés ;
- le tableau de correspondance CAPA-SH/CAPPEI ;
- la liste des écoles en éducation prioritaire (REP ou REP+).

J'attire votre attention sur le contexte spécifique de la rentrée 2026, notamment au regard des enjeux de réussite de la réforme du recrutement et de la formation initiale. Cela conduit à prévoir et sécuriser un nombre important de berceaux stagiaires et limiter à ce stade la publication de postes vacants.

Je rappelle cependant que tout poste est susceptible d'être vacant, et peut notamment se libérer au cours des opérations de mobilité. C'est pourquoi j'invite tous les participants, et notamment les participants à mobilité obligatoire, à formuler les fiches de vœux les plus larges possibles, en variant les natures de support et les zones demandées via les vœux groupe, et en ne limitant pas leurs vœux précis aux seuls postes publiés vacants.

## **3- Calendrier du mouvement intra-départemental 2026**

Sous réserve de modifications ultérieures, je vous invite à prendre connaissance des différentes étapes du mouvement intra-départemental 2026 ci-après :

Du vendredi 17 avril 18h00 au lundi 4 mai 12h00	Saisie des vœux (cf. Annexe 2 ci-jointe).
Lundi 27 avril 2026	Date limite de réception : - des demandes de <b>priorité (Bénéficiaires de l'obligation d'emploi)</b> au PSEP et auprès du médecin de prévention (cf. Annexe 5 ci-jointe) ; - des demandes de bonification au titre du rapprochement de conjoint ou du détenteur de l'autorité parentale conjointe (cf. Annexe 3 ci-jointe).
Lundi 4 mai après-midi ou mardi 5 mai au plus tard	Transmission de l'accusé de réception sans barème (récapitulatif des vœux).
Mardi 5 mai 2026	Date limite de <b>réception</b> des attestations à compléter par les enseignants <b>intégrant le département</b> dans le cadre du mouvement interdépartemental pour le calcul de leur barème (en réponse à la note spécifique qui leur est transmise individuellement).
Mercredi 27 mai au plus tard	Notification dans I-prof des <b>résultats</b> des demandes de bonification de 100 points aux enseignants ayant demandé une priorité de mutation au titre du handicap.
Mercredi 27 mai	Transmission de l'accusé de réception avec barème initial.
Du mercredi 27 mai au mercredi 10 juin inclus	Phase de <b>sécurisation</b> et de correction des barèmes (les demandes de correction devront être adressées exclusivement sur l'adresse dsden14-mvt-intra@ac-normandie.fr).
Mercredi 10 juin	Date limite d'annulation d'un départ en retraite pour conservation du poste occupé. A défaut, les enseignants concernés seront nommés sur un poste de titulaire de secteur à proximité de leur précédente affectation.
Jeudi 11 juin	Transmission de l'accusé de réception avec barème définitif.
Lundi 15 juin	Résultats d'affectation – informations individuelles et générales.
Jeudi 2 juillet	Communication aux titulaires de secteur de leur affectation provisoire à l'année (via leur messagerie académique).
Fin août	Affectations des enseignants suite à intégration ou réintégration tardive (cf. Annexe 4 ci-jointe).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Signé Armelle FELLAHI

Annexes ci-jointes :

- 1/ Formulaire de demande de rendez-vous individualisé ;
- 2/ Modalités techniques de saisie des vœux ;
- 3/ Liste des justificatifs à fournir pour une demande de bonification au titre du rapprochement de conjoints ou du détenteur de l'autorité parentale conjointe ;
- 4/ Formulaire d'expression des préférences d'affectation pour les enseignants intégrant ou réintégrant tardivement le département.
- 5/ Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi – Modalités de demande de la bonification de 100 points au titre du handicap.

Copie pour information : DRH, Conseillère ressources humaines de proximité, Conseillère Mobilité Carrière, Mmes les conseillères techniques de la Rectrice (Médecin des personnels, Assistante sociale, Pôle médecine de prévention)

La présente note est diffusée via I-prof et publiée sur l'espace professionnel académique, rubrique « Gestion des personnels » puis « Enseignants du public – 1<sup>er</sup> degré » > [« Enseignants 1D - Calvados »](#) > « Mouvement » > « Mouvement intra-départemental – Rentrée 2026 »